

France – Italia ALCOTRA

GUIDE DE COMMUNICATION

Les partenaires du Programme adoptent ainsi le logo commun à tous les programmes Interreg en Europe, conformément au cadre réglementaire pour la période 2021-2027.

L'objectif de cette démarche ?
Une plus grande visibilité. De cette façon, Interreg sera plus facilement reconnaissable par la population grâce à ce logo commun.

UN NOUVEAU LOGO

pour plus d'impact à travers toute l'europe

VERS PLUS DE SIMPLICITÉ POUR LES BÉNÉFICIAIRES

Ce nouveau logo ouvre la voie des obligations de communication simplifiées pour les bénéficiaires de la période 2021-2027. Ce seul logo regroupe toutes les mentions à afficher sur les supports réalisés par les projets. Ainsi, les bénéficiaires peuvent consacrer davantage de leur temps au fond, plutôt qu'à la forme de leur communication.

LES OBLIGATIONS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION 2021-2027 POUR LE PROGRAMME INTERREG VI-A FRANCE-ITALIE ALCOTRA

La communication contribue au succès d'un projet. L'objectif de la communication autour des projets est de rendre visible l'action concrète de l'Union européenne et l'impact positif des fonds européens sur le quotidien des citoyens du territoire ALCOTRA. Cet objectif comporte des obligations pour chaque bénéficiaire en matière de transparence et de communication, conformément à l'article 36 du règlement (UE) 2021/1059.

1. COMMENT MENTIONNER L'UNION EUROPÉENNE DANS MES OUTILS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION ?

J'applique le logo Interreg ALCOTRA à tout le matériel de communication, y compris les panneaux et les sites internet.

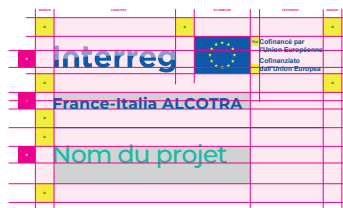
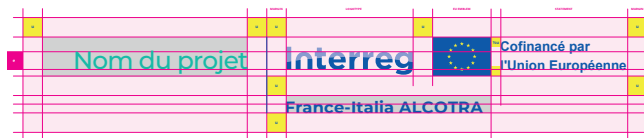
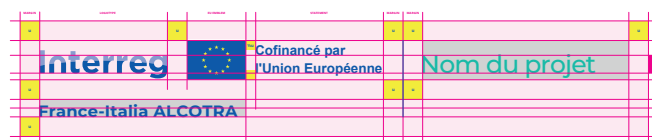
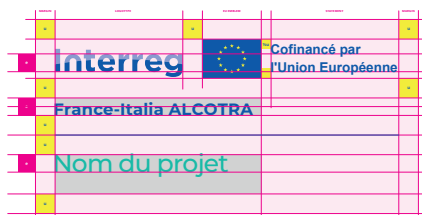
Ce logo, sa charte graphique, ses déclinaisons en noir et blanc et toutes ses versions sont disponibles sur le site internet du Programme. Des sanctions sont prévues par la législation si le marquage n'est pas correctement affiché.

2. NOMS ET LOGOS DES PROJETS

Je suis libre de développer mon propre logo mais je n'oublie pas que le logo Interreg ALCOTRA devra toujours apparaître chaque fois que le nom ou le logo de mon projet est utilisé.

Sinon, je peux simplement utiliser le nom de mon projet écrit en **Montserrat Bold** dans les modalités ci-contre.

En utilisant la couleur de l'objectif thématique qui me concerne.



– Développement des compétences et spécialisation intelligente
– Numérisation

CMYK 72 / 0 / 43 / 0
HEX #18BAA8
RGB 24 / 186 / 168

– Préservation de la biodiversité
– Déploiement des énergies renouvelables
– Mobilité urbaine multimodale durable
– Adaptation au changement climatique et prévention des risques

CMYK 48 / 0 / 89 / 0
HEX #9ACA3C
RGB 154 / 202 / 60

– Accès à des services dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie
– Accès aux soins de santé et résilience des systèmes de santé
– Culture, tourisme durable, inclusion sociale et innovation sociale

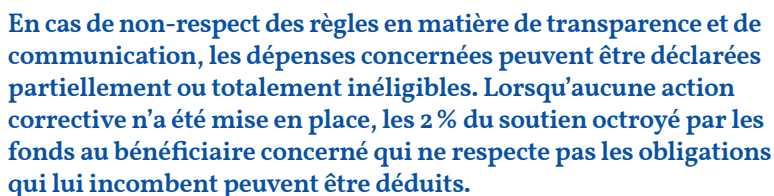
CMYK 10 / 75 / 60 / 1
HEX #DA5C57
RGB 218 / 92 / 87

Meilleure gouvernance de la coopération

CMYK 87 / 51 / 0 / 0
HEX #0E6EB6
RGB 14 / 110 / 182

Développement local intégré et inclusif

CMYK 73 / 9 / 6 / 0
HEX #00ADDC
RGB 0 / 173 / 220



4. QUELLES CONSIGNES TECHNIQUES DOIS-JE RESPECTER ?

J'UTILISE TOUJOURS LE LOGO EN ENTIER SANS LE DÉFORMER ET/OU DÉCOMPOSER

1. COULEURS

J'utilise le logo sur un fond blanc ou clair. S'il n'y a pas d'autre alternative à un fond coloré, je mets une bordure blanche autour du rectangle.

2. TYPOGRAPHIES

J'utilise la police Open Sans. Comme alternative, je peux utiliser Vollkorn. Elle peut être utilisée seule ou en combinaison avec Open Sans. Si Open Sans ou Vollkorn ne sont pas disponibles, j'utilise la famille de polices universelles « Arial, sans-serif » ou « Georgia, serif ».

3. STRUCTURE

TAILLE DU LOGO

La largeur du logo + emblème de l'UE – sans Cofinancé par l'Union Européenne – est équivalent à un quatrième ($\frac{1}{4}A$) de la page ou de la largeur totale disponible.

POSITION DU LOGO

Je dois toujours positionner le logo directement contre les lignes de marge. Je dois privilégier la position dans le coin supérieur à gauche. Si je dois utiliser d'autres logos ou éléments, je ne dois jamais réduire l'emblème de l'UE à une hauteur inférieure à 1 cm.

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne



1

Titre 1
Open Sans Bold
20/24

ABCDEFGHijklmn
1234567890
!@#%&'()*

Titre 2
Open Sans Bold
12/16

ABCDEFGHijklmn
1234567890
!@#%&'()*

Titre 3
Open Sans Bold
8/12

ABCDEFGHIJKLMNopqrstuvwxyz
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890!@#%&'()*

Titre 1
Vollkorn Bold
20/24

ABCDEFGHijklmn
1234567890
!@#%&'()*

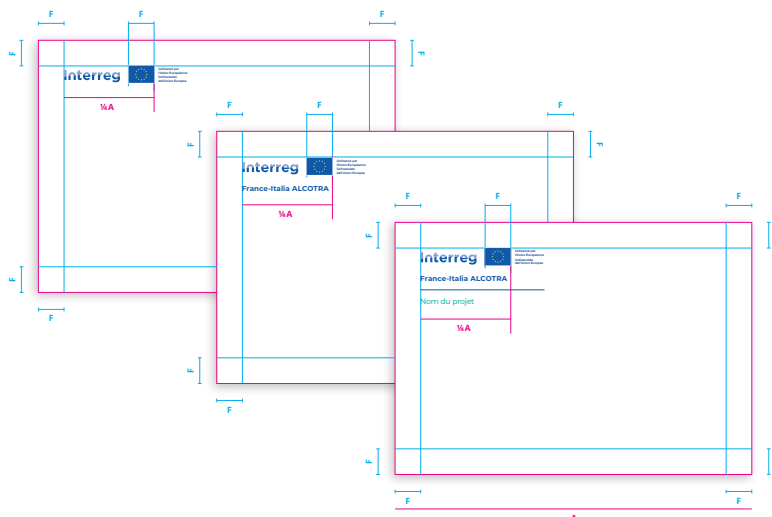
Titre 2
Vollkorn Bold
12/16

ABCDEFGHijklmn
1234567890
!@#%&'()*

Titre 3
Vollkorn Bold
8/12

ABCDEFGHIJKLMNopqrstuvwxyz
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890!@#%&'()*

2



3

RESSOURCES

- Pour télécharger les logos Interreg ALCOTRA : www.interreg-alcotra.eu
- Pour télécharger les icônes des objectifs spécifiques : Inforegio - Download centre for visual elements (europa.eu)

SOURCES

- Articles 36 et du 46 au 49 du règlement (UE) 2021/1059
- Annex IX du règlement (UE) 2021/1060
- Interreg Brand Design Manual 2021 – 2027 : [Interact | cooperation works | Library \(interact-eu.net\)](http://Interact|cooperationworks|Library(interact-eu.net))

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 Lyon Cedex 2

Tél. 04 26 73 40 00

www.interreg-alcotra.eu